

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2918

29 novembre 2011

SOMMAIRE

Aux gourmets d'Asie	140020	DV Paralux S. à r.l.	140064
Bandolux S.à r.l.	140018	Ecolysis S.à r.l.	140044
Barbieri S.A.	140019	Fidelity International Real Estate Fund Company 2	140033
BMS Engineering s.à r.l.	140019	Fidelity International Real Estate Fund Company 5	140046
Café MICHE Sàrl	140019	Fidelity International Real Estate Fund Company 6	140053
Campus Contern Epervier SA	140023	Fidelity International Real Estate Fund Eu- rozone Company 2	140033
Campus Contern Goeland SA	140029	Fläkt Woods Holding S.à r.l.	140053
Campus Contern S.à r.l.	140032	GSIP II Helium S.à r.l.	140020
CCP Holdings I - End S.à r.l.	140018	Haloiseau S.A.	140062
Central European Tour Operator S.à r.l.	140019	I C T C S.A.	140064
Cheniclem S.A.	140036	Jupiter Luxembourg S.à r.l.	140027
Cirque du Soleil i.i.i.	140020	Lat Lux S.à r.l.	140040
CLdN Cobelfret S.A.	140020	Manulife Global Fund	140018
CLdN LIGNES REGULIERES S.A.	140019	Nymgo S.A.	140059
CNLP S.A.	140049	Overland Trust Corporation S.A.	140039
Compagnie de Développement de l'Eau S.A.	140049	Pharao I S.à r.l.	140027
Conship S.A.	140029	ProLogis European Finance XX S.à r.l. ...	140050
Contrade S.A.	140032	Romika S.à r.l.	140030
Crea Fleurs S.à r.l.	140056	SD SL S.à r.l.	140063
Dasos	140044	Spark Energy Solutions S.à r.l.	140018
Demsec S.A.	140059	Starman (Poland Holdings) S.à r.l.	140036
Design4Rent Luxembourg s.à r.l.	140056	Val II Feeder S.C.A.	140050
Distribution Video Luxembourg S.A. ...	140062	Vélizy Rose Investment S.à r.l.	140063
DK Consulting Holding S.à r.l.	140042	Xela Realties	140057
DnP S.à r.l.	140056		
Dunwitch Corporate	140023		

Spark Energy Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 71, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 164.153.

La société est engagée par la seule signature du gérant unique.

Philippi, Poeckes, Rodenbourg.

Référence de publication: 2011144974/9.

(110168117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Manulife Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 26.141.

Le bilan au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 21 octobre 2011.

Pour le compte de Manulife Global Fund, SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Signature

Référence de publication: 2011145503/13.

(110168822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

CCP Holdings I - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.772.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 14 octobre 2011

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Alexandra PETITJEAN, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 5 septembre 2011;

- de nommer:

* Monsieur Phill WILLIAMS, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 5 septembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Pour extrait analytique conforme

Eric LECHAT

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011145073/19.

(110168113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Bandolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5426 Greiveldange, 12A, A Benzelt.

R.C.S. Luxembourg B 83.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011145277/11.

(110168532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Barbieri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 42.008.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011145278/12.

(110168569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

CLdN LIGNES REGULIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 73.465.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011145318/12.

(110168938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

BMS Engineering s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4086 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 157.085.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2011145291/11.

(110168813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Café MICHE Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9213 Diekirch, 8, rue de Brabant.
R.C.S. Luxembourg B 92.186.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145293/9.

(110169202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Central European Tour Operator S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 133.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145297/10.

(110168579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Cirque du Soleil i.i.i., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 156.906.

Les comptes annuels au 26 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24.10.2011.

Référence de publication: 2011145302/10.

(110168869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

GSIP II Helium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 140.055.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 2008, acte publié
au Mémorial C no 1895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSIP II Helium S.à r.l.
Nicole Götz
Gérant

Référence de publication: 2011145399/14.

(110168739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

CLdN Cobelfret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 55.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / F. Bracke
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011145317/11.

(110168936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Aux gourmets d'Asie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 164.113.

STATUTS

L'an deux mille onze.

Le quatorze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Jianxing JI, restaurateur, né le 25 juin 1965 à Zhejiang (Chine), demeurant à L-1471 Luxembourg, 194, route d'Esch.

2.- Madame Chaoqin ZHOU, serveuse, épouse de Monsieur Jianxing JI, née le 10 septembre 1963 à Zhejiang (Chine), demeurant à L-1471 Luxembourg, 194, route d'Esch.

3.- Monsieur Xiaoyue ZHOU, cuisinier, né le 23 juillet 1987 à Zhejiang (Chine), demeurant à Calle Bustamante n°4 Piso 3 Pta. H, 52006 MELILLA (Espagne).

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées en date du 28 septembre 2011,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente.

Titre I^{er} .- Objet, raison sociale, durée, siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée dénommée «Aux gourmets d'Asie» qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration et d'un débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées ainsi que l'import-export de tous produits ou marchandises y relatifs.

La société peut en outre accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, industrielles, administratives et techniques, mobilières ou immobilières se rapportant à cet objet ou de nature à faciliter son extension ou son développement.

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion ou par tout autre moyen à des sociétés ou des entreprises ayant en tout ou partie un objet similaire, connexe ou complémentaire au sien, ou apte à en promouvoir ou faciliter la réalisation et ce tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. La durée de la société est illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste au cours des six premiers mois de l'année sociale en cours, avec effet au premier janvier de l'année sociale suivante.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan social serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 4. Le siège social est établi à Hesperange.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché du Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur de cent vingt-quatre Euros (EUR 124.-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Le même agrément unanime de tous les associés est requis lorsque les parts sont transmises pour cause de mort soit à des descendants, soit au conjoint survivant.

En cas de décès d'un associé, les associés survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé décédé; dans ce cas, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre III. - Administration

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés et pris parmi eux ou en dehors d'eux.

En cas de pluralité des gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants. La durée des fonctions du gérant n'est pas limitée.

L'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions.

Les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers ou ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 16. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 18. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges et des amortissements nécessaires constituent les bénéfices nets.

Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'au moment où cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Titre IV. - Dissolution, liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par les associés qui fixeront leur(s) pouvoir(s) et leur(s) émoluments(s).

Titre V. - Disposition générale

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Jianxing JI, prénommé, vingt-cinq parts	25
2.- Madame Chaoqin ZHOU, prénommée, vingt-cinq parts	25
3.- Monsieur Xiaoyue ZHOU, prénommé, cinquante parts	50
TOTAL: cent parts	100

Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 ont été remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à neuf cents Euros (€ 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentés comme dit ci-avant, représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés gérants avec pouvoir d'engager en toutes circonstances la société par leur signature individuelle pour une durée indéterminée:

- Monsieur Xiaoyue ZHOU, prénommé.
- Madame Chaoqin ZHOU, prénommée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est établi à L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 octobre 2011. Relation: ECH/2011/1754. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143890/139.

(110167065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Campus Contern Epervier SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 143.627.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145312/9.

(110168944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Dunwitch Corporate, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 163.989.

STATUTS

L'an deux mille onze, le treize septembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à MONDORF-LES-BAINS, soussigné.

A comparu:

La société MULLERBACH INC, société de droit de Belize, ayant son siège social 1934 Driftwood Bay à Belize City (Belize), inscrite au Registrar of International Business Companies sous le Numéro 63,417;

ici représentée par Ariane VANSIMPSEN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 47, Boulevard Joseph II,

agissant en vertu d'un pouvoir général daté du 4 mai 2009, dont une copie restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales notamment la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de DUNWITCH CORPORATE.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, de quelque nature que ce soit, et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, elle pourra détenir tout patrimoine tant mobilier qu'immobilier en vue de sa valorisation.

A titre accessoire, la société a également pour objet la prestation de services et l'assistance administrative à ses filiales.

A titre accessoire, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser la réalisation de son objet principal.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société est composée de seulement un seul actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, un représentant permanent de cette personne morale devra être nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, les décisions doivent être prises par résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription – Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, MULLERBACH INC, précitée, représentée comme dit ci-dessus, déclarent souscrire les mille (1.000) actions, et déclare que ces actions ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ neuf cent cinq (905,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, et, après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
2. Est appelé aux fonctions d'administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016:

MULLERBACH INC, société de droit de Belize, ayant son siège social 1934 Driftwood Bay à Belize City (Belize), inscrite au Registrar of International Business Companies sous le Numéro 63,417, ayant comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission aux yeux de l'article 51 bis de la loi de 1915 telle que modifiée, Madame Desiree Pamela Yvonne SINGH née à Belize City (Belize) le 23 mars 1964, en sa qualité de Director, demeurant 2662 Albert Hoy Street à Belize City (Belize).

3. Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016:

FMV Consulting SA, ayant son siège social au 47 boulevard Joseph II à 1840 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B109.612 .

4. Le siège social de la société est fixé à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

5. L'Assemblée générale décide de nommer MULLERBACH INC, précitée, administrateur-délégué de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, représentée comme il est dit, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VANSIMPSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 28 septembre 2011. REM 2011 / 1240. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142089/202.

(110165081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Jupiter Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.050.320,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.530.

Les comptes annuels concernant la période du 22 octobre 2010 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011145445/14.

(110168652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Pharao I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.541.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of September,

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

EQT EXPANSION CAPITAL II LIMITED, a limited liability company organised under the laws of the Island of Guernsey, having its registered office at National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 45929,

represented by Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 September 2011,

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That EQT EXPANSION CAPITAL II LIMITED, prenamed, is the sole participant of Pharao I S.à r.l., société à responsabilité limitée, a private limited liability company with registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, incorporated by a deed of the notary Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, on 25 November 2008, published in the Mémorial C on 8 January 2009 under number 38 (the "Company"). The articles of association of the

Company have been amended by a deed of the undersigned notary, on 20 January 2011 published in the Mémorial C on 26 May 2011 under number 1121.

2) That the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) parts of one cent (EUR 0.01.-) each.

3) After this had been set forth, the above named participant representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole participant decides to increase the capital of the Company by an amount of thirty-two thousand Euro (EUR.- 32,000) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR.- 12,500) to forty-four thousand five hundred Euro (EUR.- 44,500) by the creation and the issue of three million two hundred thousand (3,200,000) new parts of a nominal value of one Cent (EUR.- 0.01) each together with an issue premium of three million one hundred and thirty-five thousand one hundred and twenty-one Euro and forty Cent (EUR.- 3,135,121.40).

Subscription and Paying up

Thereupon,

EQT EXPANSION CAPITAL II LIMITED prenamed, represented as aforesaid has declared to subscribe to three million two hundred thousand (3,200,000) new parts of a nominal value of one Cent (EUR.- 0.01) each at an aggregate value of thirty-two thousand Euro (EUR.- 32,000) together with an issue premium of three million one hundred and thirty-five thousand one hundred and twenty-one Euro and forty Cent (EUR.- 3,135,121.40) by a contribution in cash, so that the amount of three million one hundred sixty-seven thousand one hundred twenty-one euros and forty cents (EUR 3,167,121.40) is at the disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole participant decides to amend article 7 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

" **Art. 7.** The capital of the Company is fixed at forty-four thousand five hundred euro (EUR.- 44,500) divided into four million four hundred and fifty thousand (4,450,000) parts of one cent (EUR.-0.01) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at three thousand three hundred euro (€ 3,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french translation

L'an deux mille onze, le quatorze septembre,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

EQT EXPANSION CAPITAL II LIMITED, une limited liability company constituée sous les lois de l'île de Guernesey, ayant son siège social à National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernesey GY1 3RA (Iles Anglo-Normandes), et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey, sous le numéro 45929,

représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 13 septembre 2011.

Laquelle procuration prémentionnée, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que EQT EXPANSION CAPITAL II LIMITED, préqualifiée, est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Pharo I S.à R.L., avec siège social au 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg constituée suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 2008, publié au Mémorial C

le 8 janvier 2009, sous le numéro 38 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 janvier 2011, publié au Mémorial C numéro 1121 du 26 mai 2011.

2) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500.- EUR) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'un cent (EUR 0.01.-) chacune.

3) Ensuite l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de se constituer en assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de trente deux mille euros (32.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (12.500.- EUR) à quarante-quatre mille cinq cent Euros (44.500.- EUR) par la création et l'émission de trois millions deux cent mille (3.200.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent (0.01.- EUR) chacune, ensemble avec une prime d'émission de trois millions cent trente-cinq mille cent vingt-et-un Euros et quarante Cents (3.135.121,40).

Souscription et Libération

EQT EXPANSION CAPITAL II LIMITED, préqualifiée, représentée comme précité a déclaré souscrire aux trois millions deux cent mille (3.200.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent (0.01.- EUR) pour une valeur totale de trente deux mille Euros (32.000.- EUR), ensemble avec une prime d'émission de trois millions cent trente-cinq mille cent vingt-et-un Euros et quarante Cents (3.135.121,40) par un apport en espèces, de sorte que le montant de trois millions cent soixante-sept mille cent vingt-et-un Euros et quarante Cents (3.167.121,40) est à la disposition de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital de la Société est fixé à quarante quatre mille cinq cent euros (44.500.- EUR) représenté par quatre millions quatre cent cinquante mille (4.450.000) parts sociales d'un cent (0.01.- EUR) chacune.»

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à trois mille trois cents euros (€ 3.300,-).

Rien d'autre étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lemoine, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12285. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011142839/112.

(110165754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Campus Contern Goeland SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 143.629.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145313/9.

(110168946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Conship S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 101.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011145329/11.

(110168935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Romika S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 18, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 164.000.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le dix octobre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Karin WATY, esthéticienne, née à Luxembourg, le 7 décembre 1976, demeurant à L-8310 Capellen, 18, route d'Arlon.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "ROMIKA S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un institut de beauté ainsi que la prestation de tous soins de beauté, de pédicure médicale et d'ongleries.

La Société a en outre pour objet la vente de produits et d'articles de beauté, de bijoux de fantaisie et de tous produits et matériel relevant du domaine de l'esthétique, de la diététique et de la parfumerie.

L'objet de la Société sont de plus toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Mamer (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500, EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,-EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, Madame Karin WATY, préqualifiée, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

L'associée unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifier que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de

substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-8310 Capellen, 18, route d'Arlon.
2. Madame Karin WATY, esthéticienne, née à Luxembourg, le 7 décembre 1976, demeurant à L-8310 Capellen, 18, route d'Arlon, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. WATY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2011. LAC/2011/44858. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur pd. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142855/125.

(110165226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Campus Contern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 135.839.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145314/9.

(110168950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Contrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 103.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011145330/11.

(110168940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

**Fidelity International Real Estate Fund Eurozone Company 2, Société à responsabilité limitée,
(anc. Fidelity International Real Estate Fund Company 2).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 129.344.

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of October.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Fidelity International Real Estate Fund Company 1, a société à responsabilité limitée incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1021 Luxembourg, 2a, rue Albert Borschette, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 129.345, in its capacity of sole shareholder (the Sole Shareholder) of Fidelity International Real Estate Fund Company 2, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1021 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.344, incorporated on July 2nd, 2007 pursuant to a notarial deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published on August 17th, 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1745 (the Company),

here represented by Mr Claude HELLERS, private employee, residing professionally in L-1021 Luxembourg, 2a, rue Albert Borschette, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 10th, 2011.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. Fidelity International Real Estate Fund Company 1 is the Sole Shareholder of the Company;
2. The twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company with a par value of one Euro (EUR 1) each, which represent the en-tire share capital of the Company are represented;
3. the agenda of the meeting is to amend article 1 of the articles of association of the Company (the Articles) concerning the name of the company and article 2 of the articles of association of the Company concerning the object, so that they will henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Fidelity International Real Estate Fund Eurozone Company 2" (the Company).”

“ **Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in enterprises the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such shareholding without undue delay (i) to invest in, establish, manage, develop, own (on a long-or short-term basis, operate and dispose of (a) real estate, including leaseholds in the form of long leasehold, hereditary building right or partial hereditary building right as well as other real estate rights in the form of condominium and partial building rights including flying freeholds ("Real Estate Assets") and (b) liquid assets constitutive of authorised cash investments of Fidelity International Real Estate Fund SICAV-SIF ("Liquid Assets" and together with "Real Estate Assets" referred to as "Assets"), (ii) to acquire, realise by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to grant intellectual property rights and licences in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings and (iii) to invest in, establish, manage, develop, own (on a long-or short-term basis), operate and dispose of shareholdings in other enterprises having a corporate object similar to the corporate object of the Company ("Real Estate Company").”

The Company may use its funds to invest in Real Estate Assets, to establish, manage, develop, own (on a long-or short-term basis), operate and dispose of its Assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of Liquid Assets of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any Real Estate Company, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or for hedging purposes only, by way of option, Liquid Assets, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of Real Estate Companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and / or to or for any affiliated companies, any assistance including financial assistance (to the extent permitted under the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act)), loans, bond loans, advances and non-binding "letters of comfort".

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.”

4. after having carefully considered the above, the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 and article 2 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Fidelity International Real Estate Fund Eurozone Company 2" (the Company).”

“ **Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in enterprises the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such shareholding without undue delay (i) to invest in, establish, manage, develop, own (on a long-or short-term basis, operate and dispose of (a) real estate, including leaseholds in the form of long leasehold, hereditary building right or partial hereditary building right as well as other real estate rights in the form of condominium and partial building rights including flying freeholds (“Real Estate Assets”) and (b) liquid assets constitutive of authorised cash investments of Fidelity International Real Estate Fund SICAV-SIF (“Liquid Assets” and together with “Real Estate Assets” referred to as “Assets”), (ii) to acquire, realise by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to grant intellectual property rights and licences in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings and (iii) to invest in, establish, manage, develop, own (on a long-or short-term basis), operate and dispose of shareholdings in other enterprises having a corporate object similar to the corporate object of the Company (“Real Estate Company”).

The Company may use its funds to invest in Real Estate Assets, to establish, manage, develop, own (on a long-or short-term basis), operate and dispose of its Assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of Liquid Assets of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any Real Estate Company, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or for hedging purposes only, by way of option, Liquid Assets, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of Real Estate Companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and / or to or for any affiliated companies, any assistance including financial assistance (to the extent permitted under the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act)), loans, bond loans, advances and non-binding "letters of comfort".

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.”

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix octobre,

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Fidelity International Real Estate Fund Company 1, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2a, rue Albert Borschette, L-1021 Luxembourg, immatriculée au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 129.345, en sa capacité d'associé unique (l'Associé Unique) de Fidelity International Real Estate Fund Company 2, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2a, rue Albert Borschette, L-1021 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.344, constituée le 2 juillet 2007 en vertu d'un acte notarié de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié le 17 août 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1745 (la Société),

représentée ci-après par Monsieur Claude HELLERS, employé privé, résidant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, L-1021 Luxembourg en vertu d'une procuration accordée à Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Fidelity International Real Estate Fund est l'Associé Unique de la Société;

II. Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées;

III. l'ordre du jour de l'assemblée le suivant consiste dans la modification de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts) relatif à la dénomination sociale et de l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet social qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Fidelity International Real Estate Fund Eurozone Company 2" (ciaprès, la Société).»

« **Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des entreprises dont l'objet principal est ou sera modifié en conséquence dans les meilleurs délais après la prise de participation en vue de (i) investir dans, établir, gérer, développer, détenir (sur une base à court ou à long terme), exploiter et disposer de (a) actifs immobiliers, y compris de baux sous la forme de baux à long terme, de droit de construction héréditaire ou partiellement héréditaire ainsi que d'autres droits immobiliers sous la forme de copropriétés et de droits de construction partiel, y compris les propriétés foncières de type "flying freehold" (les "Actifs immobiliers") et (b) des actifs liquides constitutifs d'investissements en numéraire autorisés de Fidelity International Real Estate Fund SICAV-SIF (les "Actifs liquides" et, conjointement aux "Actifs immobiliers", les "Actifs"), (ii) acquérir, réalisation par voie de vente, céder, échanger ou disposer de toute autre manière et accorder des droits de propriété intellectuelle et de licence sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'administrer, gérer, contrôler et développer ces participations, et (iii) investir dans, établir, gérer, mettre en valeur, acquérir (sur une base à court ou à long terme), exploiter et de disposer de participations dans d'autres entreprises ayant un objet social semblable à celui de la Société (la "Société immobilière").

La Société pourra notamment employer ses fonds à l'investissement dans des Actifs immobiliers, à la création, la gestion, la mise en valeur, l'acquisition (sur une base à court ou à long terme), l'exploitation et la liquidation d'un portefeuille se composant plus particulièrement de, mais non limité à, tous Actifs liquides de toute origine, à participer à la création, au développement et au contrôle de toute Société immobilière, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou, à des fins de couverture uniquement, d'option d'achat, tous Actifs liquides et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, recevoir ou accorder des brevets de propriété intellectuelle, accorder aux Sociétés immobilières dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte et/ou à toute société affiliée tout type d'assistance y compris financière (dans la limite des dispositions prévues par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915)), des prêts, emprunts par obligation, avances ainsi que des "lettres de confort" sans engagement ferme.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder par voie de placement privé à l'émission de titres, d'obligations, de bons de caisse, sûretés et certificats sous condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.»

IV. après avoir considéré avec attention ce qui précède, l'Associé Unique a adopté la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier les articles 1 et 2 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Fidelity International Real Estate Fund Eurozone Company 2" (ciaprès, la Société).»

« **Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des entreprises dont l'objet principal est ou sera modifié en conséquence dans les meilleurs délais après la prise de participation en vue de (i) investir dans, établir, gérer, développer, détenir (sur une base à court ou à long terme), exploiter et disposer de (a) actifs immobiliers, y compris de baux sous la forme de baux à long terme, de droit de construction héréditaire ou partiellement héréditaire ainsi que d'autres droits immobiliers sous la forme de copropriétés et de droits de construction partiel, y compris les propriétés foncières de type "flying freehold" (les "Actifs immobiliers") et (b) des actifs liquides constitutifs d'investissements en numéraire autorisés de Fidelity International Real Estate Fund SICAV-SIF (les "Actifs liquides" et, conjointement aux "Actifs immobiliers", les "Actifs"), (ii) acquérir, réalisation par voie de vente, céder, échanger ou disposer de toute autre manière et accorder des droits de propriété intellectuelle et de licence sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'administrer, gérer, contrôler et développer ces participations, et (iii) investir dans, établir, gérer, mettre en valeur, acquérir (sur une base à court ou à long terme), exploiter et de disposer de participations dans d'autres entreprises ayant un objet social semblable à celui de la Société (la "Société immobilière").

La Société pourra notamment employer ses fonds à l'investissement dans des Actifs immobiliers, à la création, la gestion, la mise en valeur, l'acquisition (sur une base à court ou à long terme), l'exploitation et la liquidation d'un portefeuille se composant plus particulièrement de, mais non limité à, tous Actifs liquides de toute origine, à participer à la création, au développement et au contrôle de toute Société immobilière, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou, à des fins de couverture uniquement, d'option d'achat, tous Actifs liquides et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, recevoir ou accorder des brevets de propriété intellectuelle, accorder aux Sociétés immobilières dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte et/ou à toute société affiliée tout type

d'assistance y compris financière (dans la limite des dispositions prévues par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915)), des prêts, emprunts par obligation, avances ainsi que des "lettres de confort" sans engagement ferme.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder par voie de placement privé à l'émission de titres, d'obligations, de bons de caisse, sûretés et certificats sous condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.»

Estimation des frais et Dépenses

Les dépenses, coût, honoraires et charges de n'importe quelle nature, qui devra être pris en charge par la société, relatifs au présent acte s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française et, en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et rédigé à Luxembourg, à la date sus mentionnée au début du document.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, le représentant a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Hellers et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2011. LAC/2011/45334. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142111/192.

(110164703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Cheniclem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 62.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011145316/10.

(110168808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Starman (Poland Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.149.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of September,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lehwood Hotel GmbH (in Liquidation), a limited liability company duly registered with the Commercial Register of the Commercial Court of Vienna under FN 108086 and existing under the laws of Austria, with its corporate seat in Vienna and its business address in Sterngasse 13, 1010 Vienna, Austria, being the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Elodie Duchêne, Attorney at Law, with professional address at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a proxy signed on 18 of August 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Starman (Poland Holdings) S.à r.l.", governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882

Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B163149 incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 5 August 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The Company articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that date.

The share capital of the Company is currently set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-) by creating and issuing one (1) new share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), (the "New Share"), together with a total share premium of an amount of eight million four hundred and fifty-eight thousand one hundred and eighty Euros (EUR 8,458,180);

b. Subscription and full payment by the Sole Shareholder of the New Share, together with a total share premium of an amount of eight million four hundred and fifty-eight thousand one hundred and eighty Euros (EUR 8,458,180), by a contribution in kind consisting of twenty-one thousand seven hundred and sixty-five shares (21,765) in the share capital of Royal Starman Bristol spółka z ograniczon odpowiedzialno ci with its seat in Warsaw, Poland, ul. Krakowskie Przedmie cie 42/44, Warszawa 00-325, entered into the commercial register of the National Court Register under KRS number: 0000007858 and representing one hundred percent (100%) of its share capital, as further described in a report of the board of managers (conseil de gérance) of the Company dated 18 of August 2011;

c. Subsequent modification of paragraph 1 of Article 6.1 of the articles of incorporation of the Company ("Subscribed and paid up share capital"); and

d. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-) by creating and issuing one (1) New Share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), together with a total share premium of an amount of eight million four hundred and fifty-eight thousand one hundred and eighty Euros (EUR 8,458,180.-).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, DECLARES to subscribe for the New Share and to fully pay up such New Share, together with a share premium, by a contribution in kind consisting of twenty-one seven hundred and sixty-five thousand (21,765) shares in the share capital of Royal Starman Bristol spółka z ograniczon odpowiedzialno ci with its seat in Warsaw, Poland, ul. Krakowskie Przedmie cie 42/44, Warszawa 00-325, entered into the commercial register of the National Court Register under KRS number: 0000007858 and representing one hundred percent (100%) of its share capital (the "Contribution"), as further described in a report of the board of managers (conseil de gérance) of the Company dated 18 of August 2011 (the "Company's Report").

Declaration

The Company's Report valued the Contribution at eight million four hundred and fifty eight thousand one hundred and eighty-one Euros (EUR 8,458,181.-) and is allocated as follows:

- An amount of one Euros (EUR 1.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- An amount of eight million four hundred and fifty-eight thousand one hundred and eighty Euros (EUR 8,458,180.-) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

This report, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The ownership and non-encumbrance of the shares of Royal Starman Bristol spółka z ograniczon odpowiedzialno ci has been confirmed by a certificate issued on behalf of Royal Starman Bristol spółka z ograniczon odpowiedzialno ci .

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of the Company ("Subscribed and paid up share capital"), so that it shall henceforth read as follows:

6.1. Subscribed and paid up share capital

6.1.1. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-), represented by twelve thousand five hundred and one (12,501) shares (parts sociales) having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand five hundred euro (€ 4,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze septembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lehwood Hotel GmbH (en Liquidation), une société à responsabilité limitée dûment immatriculée au registre du commerce de Vienne sous le numéro FN 108086 et régie par les lois de l'Autriche, ayant son siège social à Vienne et son adresse Sterngasse 13, 1010 Vienne, Autriche, étant l'associé unique de la Société (l'«Associé Unique»);

Ici représenté par Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 18 août 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire soussigné de constater les faits suivants:

Qu'elle est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination «Starman (Poland Holdings) S.à r.l.», régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B163149, constituée suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en date du 5 août 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas encore été modifiés.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

L'Associé Unique, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un Euro (EUR 1,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) par la création et l'émission de une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), (la «Nouvelle Part Sociale») avec une prime d'émission d'un montant total de huit millions quatre cent cinquante-huit mille cent quatre-vingts Euros (EUR 8.458.180,-);

b) Souscription et paiement intégral par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale, avec une prime d'émission d'un montant total de huit millions quatre cent cinquante-huit mille cent quatre-vingts Euros (EUR 8.458.180,-), par un apport en nature consistant en vingt et un mille sept cent soixante-cinq (21,765) actions dans le capital de Royal Starman Bristol spółka z ograniczon odpowiedzialno ci, une société polonaise ayant son siège social à Varsovie, Pologne, ul. Krakowskie Przedmie cie 42/44, Warszawa 00-325, et enregistrée auprès du registre de commerce de the National Court Register sous KRS numéro: 0000007858, et représentant cent pour cent (100%) de son capital social, tel que décrit par le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 18 août 2011;

c) Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 6.1 des statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»);

d) Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un Euro (EUR 1,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) par la création et l'émission de une (1) Nouvelle Part Sociale d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), avec

une prime d'émission d'un montant total de huit millions quatre cent cinquante-huit mille cent quatre-vingts Euros (EUR 8.458.180,-).

Souscription – Paiement

L'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, DECLARE souscrire à la Nouvelle Part Sociale et la libérer entièrement, avec une prime d'émission, par un apport en nature consistant en vingt et un mille sept cent soixante-cinq actions (21,765) dans le capital de Royal Starman Bristol spółka z ograniczon odpowiedzialno ci , une société polonaise ayant son siège social à Varsovie, Pologne ul. Krakowskie Przedmie cie 42/44, Warszawa 00-325 et enregistrée auprès du registre de commerce de the National Court Register sous KRS numéro: 0000007858 et représentant cent pour cent (100%) de son capital social (l'«Apport») tel que décrit dans le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 18 août 2011 (le «Rapport de la Société»).

Déclaration

Le Rapport de la Société évalue l'Apport à huit millions quatre cent cinquante-huit mille cent quatre-vingt-un Euros (EUR 8.458.181,-) et est alloué comme décrit ci-dessous:

- Un montant de un Euro (EUR 1,-) est alloué au compte capital social de la Société; et
- Un montant de huit million quatre cent cinquante-huit mille cent quatre-vingts Euros (EUR 8.458.180,-) est alloué au compte réserve prime d'émission de la Société.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La propriété des actions de Royal Starman Bristol spółka z ograniczon odpowiedzialno ci a été confirmée par un certificat émis pour le compte de Royal Starman Bristol spółka z ograniczon odpowiedzialno ci .

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le paragraphe 1 de l'article 6.1 des Statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»), lequel sera dorénavant libellé comme suit:

6.1. Capital souscrit et libéré. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) représenté par douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à quatre mille cinq cents euros (€ 4.500,-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Duchêne, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12550. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011142870/174.

(110165756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Overland Trust Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 41.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 octobre 2011.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Christelle Ferry

Représentant Permanent

Référence de publication: 2011145544/14.

(110169058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Lat Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 164.099.

—
STATUTS

L'AN DEUX MILLE ONZE,
LE VINGT-HUIT SEPTEMBRE

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société LAGEST, une société à responsabilité limitée de droit français ayant son siège social au 6, rue Raoul Nordling, F-92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 331 223 347,

ici représentée par Monsieur Claude SCHMITZ, demeurant professionnellement à Luxembourg, spécialement mandaté/e à cet effet par procuration en date du 26 septembre 2011.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination LAT LUX S. à r. l., régie par les présents statuts et les dispositions légales.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- l'étude et la commercialisation de matériels et accessoires pour le chauffage, la production d'énergie et la dépollution,
- l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets relatifs à l'activité susmentionnée,
- tous travaux relatifs au métier d'entrepreneur de constructions métalliques.

La société pourra en outre procéder, directement ou indirectement, à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 13.000 (treize mille euros) représenté par 130 (cent trente) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

En cas de gérant unique, la société se trouve engagée par la signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants dont obligatoirement la signature de celui qui aura reçu l'autorisation de commerce.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription et Paiement

Les 130 (cent trente) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, la société LAGEST, ayant son siège social au 6, rue Raoul Nordling, F-92200 Neuilly-sur-Seine.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 13.000 (treize mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Avertissement

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait que la Société nouvellement constituée doit introduire une demande pour faire le commerce. Sur ce, les comparants ont déclaré faire eux-mêmes les démarches nécessaires à ces fins.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.100.

Résolutions de l'associée unique

L'associée unique prénommée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant unique de la société, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts, Monsieur Gaël LUDWICZAK, né le 9 mars 1974 à Neuilly-sur-Seine, demeurant au 79, Bd Général Koenig, F-92200 Neuilly-sur-Seine.

Il pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat du gérant unique est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.SCHMITZ, C.DELVAUX.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 04 octobre 2011. Relation: RED/2011/2058. Reçu soixante-quinze euros 75.00€.

Le Receveur (signé): T.KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19 octobre 2011.

Maître Cosita DELVAUX..

Référence de publication: 2011144171/116.

(110166869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

DK Consulting Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Héienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 164.116.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den vierzehnten Oktober,

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Ist erschienen:

Herr Daniel KRANZ, Diplom-Bankbetriebswirt, geboren am 10. März 1972 in Trier (Deutschland), beruflich wohnhaft in L-1341 Luxemburg, 7, Place de Clairefontaine.

Dieser Komparent ersucht den amtierenden Notar, die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht gegründet, die dem nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie der diesbezüglichen Gesetzgebung unterliegt.

Art. 2. Hauptzweck der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Erwerb, das Halten oder der Verkauf von Beteiligungen und Anteilen an luxemburgischen oder ausländischen juristischen Personen, in jeder Form gleich welcher Art, und diese Beteiligungen und Anteile zu verwalten, zu entwickeln und ihre Geschäfte zu führen. Weiterer Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von Beratungs- und Unterstützungsdienstleistungen für Gesellschaften jedweder Art.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft jedwede Maßnahmen treffen und Handlungen vornehmen, die sie für die Erfüllung und die Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks für erforderlich erachtet. Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft alle industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen ausüben, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen "DK Consulting Holding S.à r.l.".

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Senningerberg (Grossherzogtum Luxemburg).

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,00) und ist eingeteilt in zweihundert (200) Geschäftsanteile zu je einhundert Euro (EUR 100,00).

Diese zweihundert (200) Geschäftsanteile wurden von dem alleinigen Gesellschafter, Herrn Daniel KRANZ, vorgeannt, gezeichnet.

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,00) zur freien Verfügung steht, was der Gesellschafter anerkennt.

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bedingungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Geschäftsanteile sind frei übertragbar, solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer.

Die Gesellschaft verpflichtet sich, den Geschäftsführer in Bezug auf sämtliche Verluste, Schäden oder Ausgaben aufgrund einer Klage oder eines Prozesses schadlos zu halten, durch die oder den er in seiner ehemaligen oder derzeitigen Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft belangt werden könnte, außer er wird infolge einer solchen Klage oder in einem solchen Prozess endgültig wegen schwerer Fahrlässigkeit oder vorsätzlicher schlechter Verwaltung verurteilt.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 14. Solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht, hat dieser alle Befugnisse, die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt.

Sollte zu einem späteren Zeitpunkt die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern bestehen, sind die Beschlüsse der Gesellschaft erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden. Beschlüsse, welche eine Abänderung der Statuten bewirken, sind nur dann rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am einunddreißigsten Dezember zweitausendzwoölf.

Art. 16. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführung erstellt den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung.

Art. 19. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche nicht Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, sind die gesetzlichen Bestimmungen anwendbar.

Kosten

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendachthundert Euro (EUR 1.800,00) geschätzt.

Beschlüsse

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse zu fassen:

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.
2. Zum Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Daniel KRANZ, vorgenannt.
Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig verpflichtet.
3. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1736 Senningerberg, 5, Héienhaff.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an den Komparanten, hat dieser die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: D. Kranz, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45878. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Oktober 2011.

Référence de publication: 2011144011/96.

(110167195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Dasos, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dasos

Caceis Bank Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011145341/12.

(110168834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Ecolysis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Héienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 164.115.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den vierzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Ist erschienen:

Herr Prof. Dr. Jörg HENZLER, Professor für Volkswirtschaftslehre und Finanzmärkte, geboren am 13. Januar 1963 in Boppard (Deutschland), beruflich wohnhaft in L-1736 Senningerberg, 5, Héienhaff,

hier vertreten durch Herrn Daniel KRANZ, Diplom-Bankbetriebswirt, beruflich wohnhaft in L-1341 Luxembourg, 7, Place de Clairefontaine, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 30. September 2011.

Vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach "ne varietur" Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, der Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieser Komparant, vertreten wie erwähnt, ersucht den amtierenden Notar, die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht gegründet, die dem nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie der diesbezüglichen Gesetzgebung unterliegt.

Art. 2. Hauptzweck der Gesellschaft ist die Finanzberatung und Finanzanalyse, die Vermittlung und die Beratung von Investmentfondsprojekten sowie die Erbringung von Schulungs- und Weiterbildungsdienstleistungen für Gesellschaften jedweder Art.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft jedwede Maßnahmen treffen und Handlungen vornehmen, die sie für die Erfüllung und die Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks für erforderlich erachtet. Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft alle industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen ausüben, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen "Ecolysis S.à r.l."

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Senningerberg (Grossherzogtum Luxemburg).

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) und ist eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Geschäftsanteile zu je einhundert Euro (EUR 100,00).

Diese einhundertfünfundzwanzig (125) Geschäftsanteile wurden von dem alleinigen Gesellschafter, Herrn Prof. Dr. Jörg HENZLER, vorgeannt, gezeichnet.

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) zur freien Verfügung steht, was der Gesellschafter anerkennt.

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bedingungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Geschäftsanteile sind frei übertragbar, solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht.

Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer.

Die Gesellschaft verpflichtet sich, den Geschäftsführer in Bezug auf sämtliche Verluste, Schäden oder Ausgaben aufgrund einer Klage oder eines Prozesses schadlos zu halten, durch die oder den er in seiner ehemaligen oder derzeitigen Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft belangt werden könnte, außer er wird infolge einer solchen Klage oder in einem solchen Prozess endgültig wegen schwerer Fahrlässigkeit oder vorsätzlicher schlechter Verwaltung verurteilt.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 14. Solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht, hat dieser alle Befugnisse, die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt.

Sollte zu einem späteren Zeitpunkt die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern bestehen, sind die Beschlüsse der Gesellschaft erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden. Beschlüsse, welche eine Abänderung der Statuten bewirken, sind nur dann rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am einunddreißigsten Dezember zweitausendzweifel.

Art. 16. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführung erstellt den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung.

Art. 19. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche nicht Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, sind die gesetzlichen Bestimmungen anwendbar.

Kosten

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendachthundert Euro (EUR 1.800,00) geschätzt.

Beschlüsse

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse zu fassen:

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.
2. Zum Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Prof. Dr. Jörg HENZLER, vorgeannt.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig verpflichtet.

3. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1736 Senningerberg, 5, Héienhaff.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an den Vertreter des Komplementen, hat dieser die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: D. Kranz, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45876. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Oktober 2011.

Référence de publication: 2011144017/99.

(110167096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 5, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.795.

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of October.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Fidelity International Real Estate Fund Company 2,a société à responsabilité limitée incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1021 Luxembourg, 2a, rue Albert Borschette, registered with the R.C.S.Luxembourg under number B 129344, in its capacity of sole shareholder (the Sole Shareholder) of Fidelity International Real Estate Fund Company 5, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1021 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.795, incorporated on August 27th, 2007 pursuant to a notarial deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, published on October 19th, 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2353 (the Company),

here represented by Mr Claude HELLERS, private employee, residing professionally in L-1021 Luxembourg, 2a, rue Albert Borschette, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 10th, 2011.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. Fidelity International Real Estate Fund Company 2 is the Sole Shareholder of the Company;
2. The fifteen thousand (15,000) shares of the Company with a par value of one Euro (EUR 1) each, which represent the entire share capital of the Company are represented;
3. the agenda of the meeting is to amend article 2 of the articles of association of the Company (the Articles) so that it reads henceforth as follows:

“ **Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly (i) to invest in, establish, manage, develop, own (on a long-or short-term basis, operate and dispose of (a) real estate, including leaseholds in the form of long leasehold, hereditary building right or partial hereditary building right as well as

other real estate rights in the form of condominium and partial building rights including flying freeholds (“Real Estate Assets”) and (b) liquid assets constitutive of authorised cash investments of Fidelity International Real Estate Fund SICAV-SIF (“Liquid Assets” and together with “Real Estate Assets” referred to as “Assets”), (ii) to acquire, realise by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to grant intellectual property rights and licences in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings and (iii) to invest in, establish, manage, develop, own (on a long-or short-term basis), operate and dispose of shareholdings in other enterprises having a corporate object similar to the corporate object of the Company (“Real Estate Company”).

The Company may use its funds to invest in Real Estate Assets, to establish, manage, develop, own (on a long-or short-term basis), operate and dispose of its Assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of Liquid Assets of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any Real Estate Company, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or for hedging purposes only, by way of option, Liquid Assets, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of Real Estate Companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and / or to or for any affiliated companies, any assistance including financial assistance (to the extent permitted under the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act)), loans, bond loans, advances and non-binding "letters of comfort".

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.”

4. after having carefully considered the above, the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly (i) to invest in, establish, manage, develop, own (on a long-or short-term basis, operate and dispose of (a) real estate, including leaseholds in the form of long leasehold, hereditary building right or partial hereditary building right as well as other real estate rights in the form of condominium and partial building rights including flying freeholds (“Real Estate Assets”) and (b) liquid assets constitutive of authorised cash investments of Fidelity International Real Estate Fund SICAV-SIF (“Liquid Assets” and together with “Real Estate Assets” referred to as “Assets”), (ii) to acquire, realise by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to grant intellectual property rights and licences in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings and (iii) to invest in, establish, manage, develop, own (on a long-or short-term basis), operate and dispose of shareholdings in other enterprises having a corporate object similar to the corporate object of the Company (“Real Estate Company”).

The Company may use its funds to invest in Real Estate Assets, to establish, manage, develop, own (on a long-or short-term basis), operate and dispose of its Assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of Liquid Assets of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any Real Estate Company, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or for hedging purposes only, by way of option, Liquid Assets, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of Real Estate Companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and / or to or for any affiliated companies, any assistance including financial assistance (to the extent permitted under the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act)), loans, bond loans, advances and non-binding "letters of comfort".

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.”

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le dix octobre,

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Fidelity International Real Estate Fund Company 2, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2a, rue Albert Borschette, L-1021 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 129.344, en sa capacité d'associé unique (l'Associé Unique) de Fidelity International Real Estate Fund Company 5, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2a, rue Albert Borschette, L-1021 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.795, constituée le 27 août 2007 en vertu d'un acte notarié de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié le 19 octobre 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2353 (la Société),

représentée ci-après par Monsieur Claude HELLERS, employé privé, résidant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, L-1021 Luxembourg en vertu d'une procuration accordée à Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Fidelity International Real Estate Fund Company 2 est Unique de la Société; l'Associé

II. Les quinze mille (15.000) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées;

III. l'ordre du jour de l'assemblée le suivant consiste dans la modification de l'article 2 des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des entreprises dont l'objet principal est ou sera modifié en conséquence dans les meilleurs délais après la prise de participation en vue de (i) investir dans, établir, gérer, développer, détenir (sur une base à court ou à long terme), exploiter et disposer de (a) actifs immobiliers, y compris de baux sous la forme de baux à long terme, de droit de construction héréditaire ou partiellement héréditaire ainsi que d'autres droits immobiliers sous la forme de copropriétés et de droits de construction partiel, y compris les propriétés foncières de type "flying freehold" (les "Actifs immobiliers") et (b) des actifs liquides constitutifs d'investissements en numéraire autorisés de Fidelity International Real Estate Fund SICAV-SIF (les "Actifs liquides" et, conjointement aux "Actifs immobiliers", les "Actifs"), (ii) acquérir, réalisation par voie de vente, céder, échanger ou disposer de toute autre manière et accorder des droits de propriété intellectuelle et de licence sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'administrer, gérer, contrôler et développer ces participations, et (iii) investir dans, établir, gérer, mettre en valeur, acquérir (sur une base à court ou à long terme), exploiter et de disposer de participations dans d'autres entreprises ayant un objet social semblable à celui de la Société (la "Société immobilière").

La Société pourra notamment employer ses fonds à l'investissement dans des Actifs immobiliers, à la création, la gestion, la mise en valeur, l'acquisition (sur une base à court ou à long terme), l'exploitation et la liquidation d'un portefeuille se composant plus particulièrement de, mais non limité à, tous Actifs liquides de toute origine, à participer à la création, au développement et au contrôle de toute Société immobilière, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou, à des fins de couverture uniquement, d'option d'achat, tous Actifs liquides et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, recevoir ou accorder des brevets de propriété intellectuelle, accorder aux Sociétés immobilières dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte et/ou à toute société affiliée tout type d'assistance y compris financière (dans la limite des dispositions prévues par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915)), des prêts, emprunts par obligation, avances ainsi que des "lettres de confort" sans engagement ferme.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder par voie de placement privé à l'émission de titres, d'obligations, de bons de caisse, sûretés et certificats sous condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.»

IV. après avoir considéré avec attention ce qui précède, l'Associé Unique a adopté la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des entreprises dont l'objet principal est ou sera modifié en conséquence dans les meilleurs délais après la prise de participation en vue de (i) investir dans, établir, gérer, développer, détenir (sur une base à court ou à long terme), exploiter et disposer de (a) actifs immobiliers, y compris de baux sous la forme de baux à long terme, de droit de construction héréditaire ou partiellement héréditaire ainsi que d'autres droits immobiliers sous la forme de copropriétés et de droits de construction partiel, y compris les propriétés foncières de type "flying freehold" (les "Actifs immobiliers") et (b) des actifs liquides constitutifs d'investissements en numéraire autorisés de Fidelity International Real Estate Fund SICAV-SIF (les "Actifs liquides" et, conjointement aux "Actifs immobiliers", les "Actifs"), (ii) acquérir, réalisation par voie de vente, céder, échanger ou disposer de toute autre manière et accorder des droits de propriété intellectuelle et de licence sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'administrer, gérer, contrôler et

développer ces participations, et (iii) investir dans, établir, gérer, mettre en valeur, acquérir (sur une base à court ou à long terme), exploiter et de disposer de participations dans d'autres entreprises ayant un objet social semblable à celui de la Société (la "Société immobilière").

La Société pourra notamment employer ses fonds à l'investissement dans des Actifs immobiliers, à la création, la gestion, la mise en valeur, l'acquisition (sur une base à court ou à long terme), l'exploitation et la liquidation d'un portefeuille se composant plus particulièrement de, mais non limité à, tous Actifs liquides de toute origine, à participer à la création, au développement et au contrôle de toute Société immobilière, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou, à des fins de couverture uniquement, d'option d'achat, tous Actifs liquides et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, recevoir ou accorder des brevets de propriété intellectuelle, accorder aux Sociétés immobilières dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte et/ou à toute société affiliée tout type d'assistance y compris financière (dans la limite des dispositions prévues par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915)), des prêts, emprunts par obligation, avances ainsi que des "lettres de confort" sans engagement ferme.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder par voie de placement privé à l'émission de titres, d'obligations, de bons de caisse, sûretés et certificats sous condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.»

Estimation des frais et Dépenses

Les dépenses, coût, honoraires et charges de n'importe quelle nature, qui devra être pris en charge par la société, relatifs au présent acte s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française et, en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et rédigé à Luxembourg, à la date sus mentionnée au début du document.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, le représentant a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Hellers et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2011. LAC/2011/45336. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142114/177.

(110164911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

CNLP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011145321/10.

(110168818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Compagnie de Développement de l'Eau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 64.375.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011145327/10.

(110169101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

ProLogis European Finance XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 octobre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011145554/14.

(110168665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Val II Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 162.038.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of September.

Before Us Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

M^e Matthias PONS, attorney-at-law, with professional address at 22-24 rives de Clausen, L2165 Luxembourg,

acting as the representative of the manager of the société en commandite par actions "VAL II FEEDER S.C.A.", R.C.S. Luxembourg section B number 162.038, with registered office at 9A, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (the "Company"), pursuant to board resolutions of "VAL II FEEDER GP S.à R.L.", société à responsabilité limitée, acting in its capacity as manager of the Company (the "Manager") dated 6 September 2011.

The board resolutions ("Resolutions"), initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting as said before, has declared and required the notary to record that:

I.- The company "VAL II FEEDER S.C.A." was incorporated by deed of the undersigned notary on 10 May 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations, (the "Company") and that the articles have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 11 August 2011 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- According to article 5 of the articles of incorporation, the subscribed capital of the Company has been fixed at four hundred and twenty-six thousand ten Swedish Kronor (SEK.- 426,010) divided into four hundred and twenty-six thousand ten (426,010) Shares comprising four hundred and nineteen thousand nine hundred and ninety-nine (419,999) "A" Shares having a nominal value of one Swedish Krona (SEK.- 1) each, allocated to the Manager (the "A Shares") and six thousand eleven (6,011) "B" Shares having a nominal value of one Swedish Krona (SEK.- 1) (the "B Shares") (together hereinafter the "Shares").

The Company shall have an authorised share capital of twenty million and one Swedish Kronor (SEK.- 20,000,001) divided into one (1) A Share and twenty million (20,000,000) B Shares and having a nominal value of one Swedish Krona (SEK.- 1) each.

The Manager is authorised to issue further B Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such B Shares within a period of five (5) years as from the date of publication of the incorporation deed of the Company in the Mémorial C such as determined by article 32 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The Manager is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for the B Shares. In particular the Manager may limit or suppress any and all preferential subscription rights of existing shareholders when effecting a capital increase by use of the authorised share capital. When the Manager effects a whole or partial increase in capital, it shall be obliged to take steps to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to record the change and the Manager is authorised to take the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.

III.- By the Resolutions, "VAL II FEEDER GP S.à R.L.", acting in its capacity as Manager of the Company, has decided to increase the capital of the Company by an amount of one hundred forty-eight thousand four hundred thirty Swedish Kronor (SEK.- 148,430) to raise it from its present amount of four hundred and twenty-six thousand and ten Swedish Kronor (SEK.- 426,010) to an amount of five hundred and seventy-four thousand four hundred and forty Swedish Kronor (SEK.- 574,440) by the issue of one hundred forty-eight thousand four hundred and thirty (148,430) new B Shares having

a nominal value of one Swedish Kronor (SEK.- 1) each, without issue premium. Each new B Share was issued as of 6 September 2011.

The Manager also decided to allot the new B Shares to the new shareholders as described in the Resolutions without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the new B Shares to be issued.

IV.- The one hundred forty-eight thousand four hundred and thirty (148,430) new B Shares, having a nominal value of one Swedish Kronor (SEK.- 1) each, have been subscribed and fully paid up in cash for an aggregate amount of one hundred forty-eight thousand four hundred and thirty Swedish Kronor (SEK.- 148,430) as has been proven to the undersigned notary by a letter of the Luxembourg account bank of the Company stating that the Company has received the necessary funds on its bank account, which proof the notary expressly acknowledges.

V.- According to the powers granted to the Manager by article 5 of the articles of incorporation of the Company and following the realisation of the increase of capital as decided by the Manager on 6 September 2011, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended to be worded as follows:

“The Company has an issued capital five hundred and seventy-four thousand four hundred and forty Swedish Kronor (SEK.- 574,440) divided five hundred and seventy-four thousand four hundred and forty Swedish Kronor (574,440) Shares comprising:

- (i) four hundred and nineteen thousand nine hundred and ninety-nine (419,999) "A" Shares having a nominal value of one Swedish Krona (SEK.- 1), allocated to the Unlimited Shareholder (the “A Shares”); and
- (ii) one hundred fifty-four thousand four hundred and forty-one (154,441) "B" Shares having a nominal value of one Swedish Krona (SEK.-1) each (the “B Shares”).

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L’an deux mille onze, le quinze septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Maître Matthias PONS, avocat, demeurant à L-2165 Luxembourg, 22-24, rives de Clausen

agissant au nom et pour compte du gérant de la société en commandite par actions “VAL II FEEDER S.C.A.”, R.C.S. Luxembourg section B numéro 162.038, ayant son siège social au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (la “Société”), en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par “VAL II FEEDER GP S.à R.L.”, société à responsabilité limitée, agissant en tant que gérant de ladite Société (le “Gérant”) par les résolutions du conseil de gérance du 6 septembre 2011.

Les résolutions du conseil de gérance (“Résolutions”) resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire, annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- La société “VAL II FEEDER S.C.A.” a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mai 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations et que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 août 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations.

II.- Selon l'article 5 des statuts, le capital émis de la Société a été fixé à quatre cent vingt-six mille dix Couronnes Suédoises (SEK.- 426.010) divisé en quatre cent vingt-six mille dix (426.010) Actions, comprenant quatre cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (419.999) actions de catégorie A ayant une valeur nominale de une (1) Couronne Suédoise (SEK.- 1) chacune, allouées au Gérant (les “Actions A”) et six mille onze (6,011) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de une (1) Couronne Suédoise (SEK.- 1) (les “Actions B”) (ci-après, les “Actions”)

Le capital social autorisé de la Société est fixé à vingt million et une Couronnes Suédoises (SEK.- 20.000.001) divisé en une (1) Action A et vingt million (20.000.000) Actions B ayant une valeur nominale d'une (1) Couronne Suédoise (SEK.- 1) chacune.

Le Gérant est autorisé à émettre des actions de classe "B" supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital total autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois à sa discrétion, et à accepter les souscriptions de telles Actions B pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'acte de constitution de la société dans le Mémorial C, tel que déterminé par l'article 32 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le Gérant est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription pour les Actions B. En particulier, le Gérant est autorisé à supprimer ou à limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires existant lors d'une augmentation de capital par l'utilisation du capital autorisé. Lorsque le Gérant effectue une augmentation totale ou partielle de capital, il sera obligé de prendre des mesures pour modifier l'article 5 des statuts de la Société afin d'enregistrer le changement et le Gérant est autorisé à prendre ou autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi luxembourgeoise.

III.- Par les Résolutions, "VAL II FEEDER GP S.à R.L.", agissant en tant que Gérant de la Société, a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quarante-huit mille quatre cent trente Couronnes Suédoises (SEK.- 148.430) pour porter ainsi le capital social de la Société de son montant actuel de quatre cent vingt-six mille dix Couronnes Suédoises (SEK.- 426.010) à un montant de cinq cent soixante-quatorze mille quatre cent quarante Couronnes Suédoises (SEK.- 574.440) par la création et l'émission de cent quarante-huit mille quatre cent trente (148.430) nouvelles Actions B ayant une valeur nominale de une (1) Couronne Suédoise (SEK.- 1) chacune, sans prime d'émission. Chaque nouvelle action B a été émise à compter du 6 septembre 2011.

Le Gérant a aussi décidé d'allouer les nouvelles actions aux nouveaux actionnaires comme décrit dans les Résolutions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Actions B devant être émises.

IV.- Les cent quarante-huit mille quatre cent trente (148.430) nouvelles Actions B, ayant une valeur nominale de une (1) Couronne Suédoise (SEK.- 1) chacune, ont été souscrites et ont été entièrement libérées par des versements en numéraire pour un montant total de cent quarante-huit mille quatre cent trente Couronnes Suédoises (SEK.- 148.430), ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné par une lettre de la banque de la Société à Luxembourg attestant que la Société a reçu les fonds nécessaires sur son compte en banque, ce que le notaire soussigné constate expressément.

V.- Conformément à l'autorisation conférée au Gérant par l'article 5 des statuts et suite à l'augmentation de capital décidée par le Gérant le 6 septembre 2011, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a un capital de cinq cent soixante-quatorze mille quatre cent quarante Couronnes Suédoises (SEK.- 574.440) divisé en cinq cent soixante-quatorze mille quatre cent quarante (574.440) Actions comprenant:

- i) quatre cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (419.999) Actions "A" d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (1.- SEK) (les "Actions A") attribuées à l'Actionnaire Commandité;
- ii) cent cinquante-quatre mille quatre cent quarante et une (154.441) Actions "B" d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (1.- SEK) chacune (les "Actions B")."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pons, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12551. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011142935/150.

(110165578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Fläkt Woods Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 117.132.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2010 de sa société mère STROMBOLI INVESTISSEMENTS SAS ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145373/12.

(110168524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 6, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 131.796.

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of October.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Fidelity International Real Estate Fund Company 2, a société à responsabilité limitée incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1021 Luxembourg, 2a, rue Albert Borschette, registered with the R.C.S.Luxembourg under number B 129344, in its capacity of sole shareholder (the Sole Shareholder) of Fidelity International Real Estate Fund Company 6, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1021 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.796, incorporated on August 27th, 2007 pursuant to a notarial deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, published on October 19th, 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2363 (the Company),

here represented by Mr Claude HELLERS, private employee, residing professionally in L-1021 Luxembourg, 2a, rue Albert Borschette, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 10th, 2011.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. Fidelity International Real Estate Fund Company 2 is the Sole Shareholder of the Company;
2. The fifteen thousand (15,000) shares of the Company with a par value of one Euro (EUR 1) each, which represent the entire share capital of the Company are represented;
3. the agenda of the meeting is to amend article 2 of the articles of association of the Company (the Articles) so that it reads henceforth as follows:

“ Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly (i) to invest in, establish, manage, develop, own (on a long-or short-term basis, operate and dispose of (a) real estate, including leaseholds in the form of long leasehold, hereditary building right or partial hereditary building right as well as other real estate rights in the form of condominium and partial building rights including flying freeholds (“Real Estate Assets”) and (b) liquid assets constitutive of authorised cash investments of Fidelity International Real Estate Fund SICAV-SIF (“Liquid Assets” and together with “Real Estate Assets” referred to as “Assets”), (ii) to acquire, realise by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to grant intellectual property rights and licences in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings and (iii) to invest in, establish, manage, develop, own (on a long-or short-term basis), operate and dispose of shareholdings in other enterprises having a corporate object similar to the corporate object of the Company (“Real Estate Company”).

The Company may use its funds to invest in Real Estate Assets, to establish, manage, develop, own (on a long-or short-term basis), operate and dispose of its Assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of Liquid Assets of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any Real Estate Company, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or for hedging purposes only, by way of option, Liquid Assets, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of Real Estate Companies in

which the Company has a direct or indirect shareholding and / or to or for any affiliated companies, any assistance including financial assistance (to the extent permitted under the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act)), loans, bond loans, advances and non-binding "letters of comfort".

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only."

4. after having carefully considered the above, the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly (i) to invest in, establish, manage, develop, own (on a long-or short-term basis, operate and dispose of (a) real estate, including leaseholds in the form of long leasehold, hereditary building right or partial hereditary building right as well as other real estate rights in the form of condominium and partial building rights including flying freeholds (“Real Estate Assets”) and (b) liquid assets constitutive of authorised cash investments of Fidelity International Real Estate Fund SICAV-SIF (“Liquid Assets” and together with “Real Estate Assets” referred to as “Assets”), (ii) to acquire, realise by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to grant intellectual property rights and licences in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings and (iii) to invest in, establish, manage, develop, own (on a long-or short-term basis), operate and dispose of shareholdings in other enterprises having a corporate object similar to the corporate object of the Company (“Real Estate Company”).

The Company may use its funds to invest in Real Estate Assets, to establish, manage, develop, own (on a long-or short-term basis), operate and dispose of its Assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of Liquid Assets of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any Real Estate Company, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or for hedging purposes only, by way of option, Liquid Assets, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of Real Estate Companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and / or to or for any affiliated companies, any assistance including financial assistance (to the extent permitted under the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act)), loans, bond loans, advances and non-binding "letters of comfort".

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only."

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix octobre,

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Fidelity International Real Estate Fund Company 2, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2a, rue Albert Borschette, L-1021 Luxembourg, immatriculée au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 129.344, en sa capacité d'associé unique (l'Associé Unique) de Fidelity International Real Estate Fund Company 6, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2a, rue Albert Borschette, L-1021 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.796, constituée le 27 août 2007 en vertu d'un acte notarié de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié le 19 octobre 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2363 (la Société),

représentée ci-après par Monsieur Claude HELLERS, employé privé, résidant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, L-1021 Luxembourg en vertu d'une procuration accordée à Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Fidelity International Real Estate Fund Company 2 est Unique de la Société; l'Associé

II. Les quinze mille (15.000) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées;

III. l'ordre du jour de l'assemblée le suivant consiste dans la modification de l'article 2 des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des entreprises dont l'objet principal est ou sera modifié en conséquence dans les meilleurs délais après la prise de participation en vue de (i) investir dans, établir, gérer, développer, détenir (sur une base à court ou à long terme), exploiter et disposer de (a) actifs immobiliers, y compris de baux sous la forme de baux à long terme, de droit de construction héréditaire ou partiellement héréditaire ainsi que d'autres droits immobiliers sous la forme de copropriétés et de droits de construction partiel, y compris les propriétés foncières de type "flying freehold" (les "Actifs immobiliers") et (b) des actifs liquides constitutifs d'investissements en numéraire autorisés de Fidelity International Real Estate Fund SICAV-SIF (les "Actifs liquides" et, conjointement aux "Actifs immobiliers", les "Actifs"), (ii) acquérir, réalisation par voie de vente, céder, échanger ou disposer de toute autre manière et accorder des droits de propriété intellectuelle et de licence sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'administrer, gérer, contrôler et développer ces participations, et (iii) investir dans, établir, gérer, mettre en valeur, acquérir (sur une base à court ou à long terme), exploiter et de disposer de participations dans d'autres entreprises ayant un objet social semblable à celui de la Société (la "Société immobilière").

La Société pourra notamment employer ses fonds à l'investissement dans des Actifs immobiliers, à la création, la gestion, la mise en valeur, l'acquisition (sur une base à court ou à long terme), l'exploitation et la liquidation d'un portefeuille se composant plus particulièrement de, mais non limité à, tous Actifs liquides de toute origine, à participer à la création, au développement et au contrôle de toute Société immobilière, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou, à des fins de couverture uniquement, d'option d'achat, tous Actifs liquides et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, recevoir ou accorder des brevets de propriété intellectuelle, accorder aux Sociétés immobilières dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte et/ou à toute société affiliée tout type d'assistance y compris financière (dans la limite des dispositions prévues par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915)), des prêts, emprunts par obligation, avances ainsi que des "lettres de confort" sans engagement ferme.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder par voie de placement privé à l'émission de titres, d'obligations, de bons de caisse, sûretés et certificats sous condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.»

IV. après avoir considéré avec attention ce qui précède, l'Associé Unique a adopté la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des entreprises dont l'objet principal est ou sera modifié en conséquence dans les meilleurs délais après la prise de participation en vue de (i) investir dans, établir, gérer, développer, détenir (sur une base à court ou à long terme), exploiter et disposer de (a) actifs immobiliers, y compris de baux sous la forme de baux à long terme, de droit de construction héréditaire ou partiellement héréditaire ainsi que d'autres droits immobiliers sous la forme de copropriétés et de droits de construction partiel, y compris les propriétés foncières de type "flying freehold" (les "Actifs immobiliers") et (b) des actifs liquides constitutifs d'investissements en numéraire autorisés de Fidelity International Real Estate Fund SICAV-SIF (les "Actifs liquides" et, conjointement aux "Actifs immobiliers", les "Actifs"), (ii) acquérir, réalisation par voie de vente, céder, échanger ou disposer de toute autre manière et accorder des droits de propriété intellectuelle et de licence sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'administrer, gérer, contrôler et développer ces participations, et (iii) investir dans, établir, gérer, mettre en valeur, acquérir (sur une base à court ou à long terme), exploiter et de disposer de participations dans d'autres entreprises ayant un objet social semblable à celui de la Société (la "Société immobilière").

La Société pourra notamment employer ses fonds à l'investissement dans des Actifs immobiliers, à la création, la gestion, la mise en valeur, l'acquisition (sur une base à court ou à long terme), l'exploitation et la liquidation d'un portefeuille se composant plus particulièrement de, mais non limité à, tous Actifs liquides de toute origine, à participer à la création, au développement et au contrôle de toute Société immobilière, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou, à des fins de couverture uniquement, d'option d'achat, tous Actifs liquides et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, recevoir ou accorder des brevets de propriété intellectuelle, accorder aux Sociétés immobilières dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte et/ou à toute société affiliée tout type d'assistance y compris financière (dans la limite des dispositions prévues par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915)), des prêts, emprunts par obligation, avances ainsi que des "lettres de confort" sans engagement ferme.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder par voie de placement privé à l'émission de titres, d'obligations, de bons de caisse, sûretés et certificats sous condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.»

Estimation des frais et Dépenses

Les dépenses, coût, honoraires et charges de n'importe quelle nature, qui devra être pris en charge par la société, relatifs au présent acte s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française et, en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et rédigé à Luxembourg, à la date sus mentionnée au début du document.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, le représentant a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Hellers et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2011. LAC/2011/45337. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142116/177.

(110165058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Crea Fleurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3515 Dudelange, 19, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.682.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011145331/10.

(110169244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Design4Rent Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.247.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011145338/10.

(110169218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

DnP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 79.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011145339/10.

(110169227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Xela Realities, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 164.038.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Suzanne van de KAR, femme d'affaires, née à Le Creusot (France), le 28 juillet 1959, demeurant à NL-4708 DB Roosendaal, Damastberg 115, Pays-Bas.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de Xela Realities, (ci-après la Société").

Art. 3. La société a pour objet, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion, la mise en valeur et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société a également pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Madame Suzanne van de KAR, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500, EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

2.- Madame Suzanne van de KAR, femme d'affaires, née à Le Creusot (France), le 28 juillet 1959, demeurant à NL-4708 DB Roosendaal, Damastberg 115, Pays-Bas, est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Suzanne van de KAR, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 septembre 2011. Relation GRE/2011/3395. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142960/112.

(110165806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Demsec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 17.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011145342/11.

(110168662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Nymgo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.457.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the public limited liability company (société anonyme) existing under the name of "Nymgo S.A.", governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161457 and incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 25 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1976 of August 26th 2011 (hereinafter the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended on 27 July 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Mr. Pawel Hermelinski, Attorney at Law, residing professionally in Luxembourg,

Being in the chair, who appointed as secretary Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Pawel Hermelinski, Attorney at Law, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

1. The agenda of the meeting is the following:

a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of one United States Dollars Cent (USD 0.01) in order to raise it from its current amount of forty four thousand eight hundred sixty United States Dollars and ten Cents (USD 44,860.10) to forty four thousand eight hundred sixty United States Dollars and eleven Cents (USD 44,860.11) by issuing one (1) new ordinary share, having a nominal value of one United States Dollars Cent (USD 0.01) (the "New Share");

b. Subscription to and full payment by the sole shareholder, Mr. Omar Onsi, of the New Share, together with a total share premium of twelve million nine hundred eighteen thousand fifteen United States Dollars forty-nine Cents (USD 12,918,015.49) by a contribution in kind consisting of two thousand nine hundred eighty (2,980) shares in Splendor Telecom S.A.L. (Offshore), a company having its registered office at Clemenceau st. Weavers Center – 6th floor, Beirut, Lebanon and registered at the Commercial Register of Beirut/Lebanon, under n° C.R. 18000927/2005;

c. Subsequent modification of article 5.1 of the articles of association of the Company; and

d. Miscellaneous.

2. The shareholder represented at the meeting, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list, signed “ne varietur” by the proxyholder of the represented shareholder, the member of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxy of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed.

3. As a result of the aforementioned attendance list, all the four million four hundred eighty six thousand and ten (4,486,010) ordinary shares issued are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

4. The shareholder represented at the meeting declares (i) to waive the convening notice for the meeting and (ii) to be fully aware of all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the sole shareholder, the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one United States Dollars Cent (USD 0.01) in order to raise it from its current amount of forty four thousand eight hundred sixty United States Dollars and ten Cents (USD 44,860.10) to forty four thousand eight hundred sixty United States Dollars and eleven Cents (USD 44,860.11) by issuing one (1) New Share, having a nominal value of one United States Dollars Cent (USD 0.01) to be fully subscribed and paid up as follows:

Subscription - Payment

THEREUPON:

Mr. Omar ONSI, born in Beirut (Lebanon) on 14 April 1978, residing at Apartment 6A2, Saifi Village, Down Town, Beirut, Lot 1051, 2028-1204 Beirut, Lebanon, being the sole shareholder of the Company, here represented by Mr. Pawel Hermelinski, Attorney at Law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for the New Share, having a nominal value of one United States Dollars Cent (USD 0.01) and to pay it fully up together with a total share premium of twelve million nine hundred eighteen thousand fifteen United States Dollars forty-nine Cents (USD 12,918,015.49) by contribution in kind consisting in the contribution of two thousand nine hundred eighty (2,980) shares in Splendor Telecom S.A.L. (Offshore), a company having its registered office at Clemenceau st. Weavers Center – 6th floor, Beirut, Lebanon and registered at the Commercial Register of Beirut/Lebanon, under n° C.R. 18000927/2005 (the “Contribution”). The Contribution is at the disposal of the Company.

In conformity with article 32-1 (5) of the law dated August 10, 1915, governing commercial companies, the Contribution made to the Company has been subject to a contribution in kind report drawn up by ACSE, Audit Conseil Services S.à r.l., independent auditor (réviseur d’entreprises), having its registered office at 283, route d’Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg concluding as following:

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution to be made to the Company does not correspond at least to the value of the share capital issued being one United States Dollars Cent (USD 0.01), plus share premium in the amount of twelve million nine hundred eighteen thousand fifteen United States Dollars forty-nine Cents (USD 12,918,015.49)”.

This report, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder RESOLVES to amend the article 5.1 of the Articles of the Company , so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The subscribed share capital of the Company is set at forty four thousand eight hundred sixty United States Dollars and eleven Cents (USD 44,860.11) represented by four million four hundred eighty six thousand and eleven (4,486,011) ordinary shares with a nominal value of one United States Dollar Cent (USD 0.01) each.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand six hundred euro (€ 5,600.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douzième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme existant sous la dénomination «Nymgo S.A.», régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161457 et constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 25 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1976 du 26 août 2011 (ciaprès la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été amendés le 27 juillet 2011, suivant un acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de Mr. Pawel Hermelinski, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Désignant comme secrétaire Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mr. Pawel Hermelinski, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

1. La présente assemblée a pour ordre du jour:

a. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un centime de Dollar Américain (0.01 USD) afin de l'augmenter de son montant actuel de quarante-quatre mille huit cent soixante Dollars Américains et dix centimes (USD 44.860,10) à quarante-quatre mille huit cent soixante Dollars Américains et onze centimes (USD 44.860,11) par l'émission d'une nouvelle action ordinaire, ayant une valeur nominale de un centime de Dollar Américain (0.01 USD) (la «Nouvelle Action»);

b. Souscription et paiement intégral par l'actionnaire unique, Mr. Omar Onsi, de la Nouvelle Action, avec une prime d'émission d'un montant total de douze millions neuf cent dix-huit mille quinze Dollars Américains quarante-neuf centimes (USD 12.918.015,49) par un apport en nature consistant en deux mille neuf cent quatre-vingt (2.980) actions de Splendor Telecom S.A.L. (Offshore), une société ayant son siège social au Clemenceau st. Weavers Center – 6th floor, Beyrouth, Liban et immatriculée auprès du registre de Commerce de Beyrouth/Liban sous le numéro C.R. 18000927/2005;

c. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société, et

d. Divers.

2. Que l'actionnaire représenté à l'assemblée, le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentant, qui restera annexée au présent acte.

La procuration de l'actionnaire représenté restera également annexée au présent acte.

3. Qu'au vu de la prédite liste de présences, toutes les quatre millions quatre cent quatre-vingt six mille et dix (4.486.010) actions émises sont représentées à la présente assemblée, qui est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les différents points de l'ordre du jour.

4. L'actionnaire représenté à l'assemblée déclare (i) renoncer à la convocation préalable de cette assemblée (ii) être entièrement conscient de tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été approuvés par l'actionnaire unique, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un centime de Dollar Américain (0.01 USD) afin de l'augmenter de son montant actuel de quarante-quatre mille huit cent soixante Dollars Américains et dix centimes (USD 44.860,10) à quarante-quatre mille huit cent soixante Dollars Américains et onze centimes (USD 44.860,11) par l'émission d'une Nouvelle Action, ayant une valeur nominale de un centime de Dollar Américain (0.01 USD), intégralement souscrite et libérée, comme ci-dessous:

Souscription - Paiement

SUR CE:

Mr. Omar ONSI, né à Beyrouth (Liban) le 14 avril 1978, résidant au Apartment 6A2, Saifi Village, Down Town, Beyrouth, Lot 1051, 2028-1204 Beyrouth, Liban, étant le seul actionnaire de la Société, ici représenté par Mr. Pawel Hermelinski, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à la Nouvelle Action, ayant une valeur nominale de un centime de Dollar Américain (0.01 USD), et la libérer intégralement avec une prime d'émission d'un montant total de douze millions neuf cent dix-huit mille quinze Dollars Américains quarante-neuf centimes (USD 12.918.015,49) par un apport en nature consistant en un apport de deux mille neuf cent quatre-vingt (2.980) actions de Splendor Telecom S.A.L. (Offshore), une société ayant son siège social au Clemenceau st. Weavers

Center – 6th floor, Beyrouth, Liban et immatriculée auprès du registre de Commerce de Beyrouth/Liban sous le numéro C.R. 18000927/2005 (l'«Apport»). L'apport est à la disposition de la Société.

Conformément à l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'apport fait à la Société fait l'objet d'un rapport dressé par ACSE, Audit Conseil Services S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, et qui conclut comme suit:

«Basé sur notre travail tel que décrit ci-avant, rien n'a été porté à notre attention susceptible de croire que la valeur de l'Apport fait à la Société n'est pas au moins égal à la valeur du capital social émis, étant de un centime de Dollar Américain (0.01 USD) plus la prime d'émission d'un montant total de douze millions neuf cent dix-huit mille quinze Dollars Américains quarante-neuf centimes (USD 12.918.015,49).»

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, sera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'actionnaire unique DECIDE de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quarante-quatre mille huit cent soixante Dollars Américains et onze centimes (USD 44.860,11) représenté par quatre millions quatre cent quatre-vingt six mille et onze (4.486.011) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de un centime de Dollar Américain (0.01 USD) chacune.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à cinq mille six cents euros (€ 5.600,-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Signé: Hermelinski, Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12160. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011143599/175.

(110166014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Halopeau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 154.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Pour: HALOPEAU S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Lionel ARGENCE-LAFON

Référence de publication: 2011145402/15.

(110168840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Distribution Video Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.425.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2011145344/11.

(110168811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

**Vélizy Rose Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SD SL S.à r.l.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.048.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth of October.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.983, here represented by its Manager Mr. Eric GILSON, private employee, with professional address at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The appearing party is the sole shareholder of SD SL S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the denomination of Gennevilliers Finance S.à r.l. and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under Section B number 157.048, incorporated following a deed of the undersigned notary on 26th November 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2690, dated 8 December 2010.

The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary on 5th May 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1541, dated 12 July 2011 (the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, then reviewed the following agenda:

Agenda:

1. Change of the name of the company from SD SL S.à r.l. into Vélizy Rose Investment S.à r.l. and subsequent amendment of article 4 of the Articles of Incorporation;
2. Miscellaneous.

Further to the review of the different items composing the agenda, the sole shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolution:

Resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the company from SD SL S.à r.l. into Vélizy Rose Investment S.à r.l. and subsequently to amend article 4 of the Articles of Incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 4.** The Company will have the name "Vélizy Rose Investment S.à r.l."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.983, ici représentée par son gérant Monsieur Eric GILSON, employé privé, demeurant professionnellement à 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

La comparante est l'associée unique de SD SL S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.048, dont le siège social est sis 29, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en

date du 26 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 décembre 2010 sous le numéro 2690 (ci-après la «Société»).

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 5 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 juillet 2011 sous le numéro 1541.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a considéré l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société de SD SL S.à r.l. en Vélizy Rose Investment S.à r.l. et modification subséquente de l'article 4 des statuts;
2. Divers.

Après avoir considéré les différents éléments portés à l'ordre du jour, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire instrumentaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société de SD SL S.à r.l. en Vélizy Rose Investment S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société aura la dénomination "Vélizy Rose Investment S.à r.l.".

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Gilson et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 octobre 2011. LAC/2011/46164. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144961/76.

(110168026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

DV Paralux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 117.541.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011145348/10.

(110169230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

I C T C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 53.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Pour: ICTC S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Lionel ARGENCE-LAFON

Référence de publication: 2011145410/15.

(110168838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.
